



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Circulation urbaine : Paris

Question écrite n° 6982

Texte de la question

M Jacques Dominati attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le développement des courses de véhicules dans les rues de Paris, notamment la nuit. Outre que ce phénomène est particulièrement dangereux, la plupart des conducteurs ne respectant aucune signalisation, il provoque des nuisances sonores car les véhicules utilisés pour ce genre de courses poursuites sont bruyants par nature. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour mettre fin à ce phénomène aussi absurde que dangereux.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que le signale l'honorable parlementaire, certains automobilistes ou conducteurs d'engins à deux roues circulent sur le boulevard périphérique ainsi que dans les rues de Paris, aux heures de la nuit durant lesquelles la circulation est moins dense, à des vitesses dépassant largement le maximum autorisé sur ces axes (60 kilomètres à l'heure à Paris et 80 kilomètres à l'heure sur le boulevard périphérique). S'agissant de ce dernier, le préfet de police a été amené à prescrire, en plus des contrôles déjà exercés, des actions spécifiques à l'encontre des auteurs de ces agissements. Ainsi, 60 713 procès-verbaux de contravention pour excès de vitesse y ont été relevés au cours de l'année 1987 et 92 954 au cours de l'année 1988, soit une augmentation de 53 p 100. Certaines opérations de contrôle ont été réalisées en 1988 en présence de la presse, afin de sensibiliser l'opinion publique. En ce qui concerne les rues de Paris, les services de police, au cours de leurs missions quotidiennes de surveillance de la capitale, attachent une importance particulière à la répression des infractions aux règles de la circulation routière, notamment celles qui présentent des risques pour les autres usagers de la voie publique. À l'occasion des contrôles de vitesse effectués dans Paris même, 54 246 procès-verbaux ont été relevés en 1987 et 82 334 durant l'année 1988. En ce qui concerne le non-respect des feux rouges, 77 000 procès-verbaux y ont été établis en 1987, et 74 029 au cours de l'année 1988. Par ailleurs, plus de 934 contrôles ont été effectués au cours de 1988 à Paris concernant des véhicules bruyants et ont donné lieu à l'établissement de procès-verbaux en cas de non-respect des normes techniques en vigueur à ce titre.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Jacques](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6982

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3725